



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 29, 66, 67, 94 b) et 170 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Instauration de relations de bon voisinage entre les États des Balkans

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

**Développement durable et coopération économique internationale :
Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Lettre datée du 5 décembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de représentant du pays qui préside pour l'année en cours l'Initiative de l'Europe centrale (IEC), composée des 17 pays suivants : Albanie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie, Macédoine, Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine, République fédérale de Yougoslavie et République tchèque.

Les États membres de l'Initiative d'Europe centrale m'ont prié de solliciter votre assistance afin que le document final de la Réunion des chefs de gouvernement des États membres de l'Initiative de l'Europe centrale, adopté le 25 novembre 2000 à Budapest (voir annexe), soit distribué en tant que document de l'Assemblée générale au titre des points 29, 66, 67, 94 b) et 170 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(Signé) André Erdős

**Annexe à la lettre datée du 5 décembre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion des chefs de gouvernement des États membres
de l'Initiative de l'Europe centrale**

Budapest, 25 novembre 2000

Document final

1. Les chefs de gouvernement des États membres de l'Initiative d'Europe centrale (IEC) ont tenu leur Sommet annuel à Budapest le 25 novembre 2000. La réunion était présidée par Viktor Orbán, Premier ministre de la République de Hongrie, pays présidant l'Initiative pour l'année en cours.

2. Les chefs de gouvernement des pays suivants, ou leurs représentants, étaient présents : Albanie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie, Macédoine, Moldova, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine. Le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne/Haut représentant pour la PESC, le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Président en exercice de l'Initiative Adriatique/Ionienne, le Secrétaire général de l'initiative de coopération économique de la mer Noire, le Président de la Commission du Danube, le Président en exercice du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, le Président en exercice de l'Assemblée parlementaire de l'IEC, le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité, ainsi que des représentants de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, étaient présents en qualité d'invités spéciaux.

Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, au nom de son président, invité en sa qualité de Président en exercice, représentait son pays, au lendemain de l'adhésion officielle de celui-ci à l'IEC.

Le Président de la République du Monténégro (République fédérale de Yougoslavie) a participé à la réunion en qualité d'invité du Président en exercice.

Le représentant de l'Assemblée parlementaire de l'Initiative de l'Europe centrale, le représentant de l'Initiative des Chambres de commerce d'Europe centrale, le Directeur général du Secrétariat exécutif de l'Initiative de l'Europe centrale et le Directeur du Secrétariat pour les projets de l'IEC, étaient également présents.

Volet politique

3. Les chefs de gouvernement accueillent chaleureusement la République fédérale de Yougoslavie en sa qualité de nouveau membre de l'IEC.

Les chefs de gouvernement expriment leur vive satisfaction quant au fait que la République fédérale de Yougoslavie soit prête à appuyer activement les efforts de coopération engagés dans le cadre de l'IEC, et feront pleinement participer la Yougoslavie aux activités des organes de l'IEC.

Les chefs de gouvernement sont persuadés que l'évolution démocratique qui se produit en République fédérale de Yougoslavie sera irréversible et que ce pays donnera pleinement effet aux innovations politiques, économiques et sociales devant conduire à l'instauration de l'état de droit et au respect des droits de l'homme, en particulier de ceux des personnes appartenant aux minorités nationales.

Ces innovations ouvriront la voie à la normalisation des relations de la République fédérale de Yougoslavie avec les pays de la région et à une évolution positive de la situation en Europe du Sud-Est. Elles constitueront aussi des difficultés nouvelles pour la mise en œuvre de la stratégie de l'IEC en faveur de la cohésion et de la solidarité en Europe.

La coopération qui s'est instaurée entre les experts des pays de l'IEC et les représentants du Monténégro (République fédérale de Yougoslavie) se poursuivra.

4. Les chefs de gouvernement affirment de nouveau que le renforcement de l'assistance offerte aux pays de l'IEC devra demeurer une priorité d'action dans le cadre de l'Initiative et de la coopération avec d'autres organisations européennes et organisations internationales.

À cet égard, les chefs de gouvernement attachent la plus grande valeur aux résultats du sommet informel du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, tenu à Skopje, et aux engagements stratégiques solennellement confirmés par l'Union européenne lors du Sommet de Zagreb, concernant les pays d'Europe du Sud-Est dans le cadre du Processus de stabilisation et d'association.

5. Les chefs de gouvernement se réjouissent de l'adoption du texte de la Déclaration finale du Sommet de Zagreb, tenu le 24 novembre 2000. Ils soulignent l'importance de cette rencontre entre l'Union européenne et les pays participant au Processus de stabilisation et d'association, qui favorise l'équilibre et la prospérité économique dans l'ensemble de la région. Alors que l'on assiste à des changements politiques encourageants, le Sommet de Zagreb a précisé la perspective européenne pour les pays membres de l'IEC qui participent au Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine et République fédérale de Yougoslavie).

6. Les chefs de gouvernement louent les efforts engagés par les forces civile et militaire internationales de maintien de la paix déployées au Kosovo pour y stabiliser la situation, et les résultats qu'elles ont obtenus. Les chefs de gouvernement demandent par ailleurs à toutes les parties intéressées d'appliquer pleinement et systématiquement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ils qualifient d'importantes l'organisation réussie des élections municipales au Kosovo et la suite donnée à leurs résultats. Ils donnent à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) l'assurance du soutien à l'action qu'elles ont engagée pour faciliter la mise en place des structures nécessaires au gouvernement, à l'administration publique, à l'administration de la justice et à l'application des lois, et la relance de l'économie. Les chefs de gouvernement expriment l'espoir que ceux qui n'ont pas pris part aux élections seront très bientôt inclus dans le processus en cours au Kosovo, et mettent particulièrement l'accent sur le plein respect des droits fondamentaux de tous les citoyens vivant dans ce pays.

L'intégration européenne et l'élargissement de l'Union européenne

7. Les chefs de gouvernement rappellent l'importance fondamentale que revêtent le processus d'intégration européenne et l'élargissement de l'Union européenne pour tous les pays de l'IEC. En ce qui concerne l'intégration européenne, les chefs de gouvernement accueillent avec satisfaction le document stratégique sur l'élargissement de l'Union européenne publié le 8 novembre 2000 par la Commission européenne, dans lequel était proposé un plan directeur pour la finalisation des négociations relatives à l'entrée dans l'Union européenne. Les chefs de gouvernement sont convaincus que les États membres de l'Union européenne accepteront les propositions énoncées dans le document stratégique lors du Sommet de Nice (devant se tenir en décembre 2000), et font part de leur satisfaction quant à la détermination des pays membres de l'Union européenne à accueillir les premiers nouveaux membres d'ici la fin 2002 conformément au principe de différence et compte tenu des progrès réalisés par chacun des pays intéressés.

8. Les chefs de gouvernement se félicitent du lancement d'un processus de stabilisation et d'association à l'intention des pays d'Europe du Sud-Est qui répond parfaitement à la stratégie de cohésion et de solidarité en Europe définie par les pays de l'IEC.

Les chefs de gouvernement accueillent avec intérêt et cautionnent les conclusions du Sommet de Zagreb auquel ont participé les pays membres de l'Union européenne et les pays membres du processus de stabilisation et d'association, le 24 novembre 2000 : le processus pourra ainsi avancer en faveur de tous les pays concernés, ouvrant de claires perspectives pour l'intégration totale dans les structures européennes.

Les chefs de gouvernement félicitent la Macédoine pour le succès de ses négociations et la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association conclu avec l'Union européenne.

Ils se réjouissent de l'ouverture officielle des négociations relatives à la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Croatie, qui renforcent la position de ce pays en tant que candidat potentiel à l'entrée dans l'Union européenne.

Appréciant au plus haut point la poursuite des réformes entreprises par l'Albanie et le renforcement de l'état de droit, et saluant la tenue d'élections locales libres, régulières et démocratiques, les chefs de gouvernement ont confiance que les négociations relatives à un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et l'Albanie s'ouvriront sans tarder.

Les chefs de gouvernement encouragent la Bosnie-Herzégovine à poursuivre ses efforts compte tenu des progrès qu'elle a faits afin de satisfaire aux conditions posées par l'Union européenne quant à l'ouverture des négociations relatives à un accord de stabilisation et d'association.

Les chefs de gouvernement veulent espérer que l'Union européenne définira dès que possible les conditions de l'inclusion de la République fédérale de Yougoslavie dans le processus de stabilisation et d'association.

9. Les chefs de gouvernement accueillent favorablement la déclaration commune adoptée à l'occasion du Sommet Union européenne-Ukraine, tenu à Paris le 15 septembre 2000, qui a marqué une étape importante dans les relations entre l'Union eu-

ropéenne et l'Ukraine. Ils prennent tout particulièrement acte que l'Union européenne examinera la possibilité de participer à la mise en œuvre de mesures liées au programme national d'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne et qu'elle est disposée à étudier la question de son élargissement dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération de façon à tenir l'Ukraine informée des faits nouveaux dans le but commun de faire appel au potentiel que l'élargissement de l'Union représentera pour l'accroissement des échanges entre une Union européenne plus nombreuse, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

10. Les chefs de gouvernement expriment leur intention de soutenir sans réserve, dans le cadre de l'IEC, le processus d'intégration européenne et d'élargissement de l'Union européenne en promouvant les consultations et la coopération entre les États membres de l'IEC, et leur intention de resserrer la coopération entre les régions frontalières.

Coopération régionale

11. Les chefs de gouvernement ont estimé que la coopération régionale transfrontière entre les membres de l'Initiative de l'Europe centrale était un moyen de promouvoir les contacts entre les peuples, la stabilité, la sécurité et la prospérité. Les actions menées à cet égard peuvent également contribuer à préparer les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union aussi bien sous sa forme actuelle que sous sa forme élargie. Les chefs de gouvernement ont appelé l'attention sur l'importance que revêtait la coopération transfrontière à l'intérieur comme à l'extérieur de la région de l'Initiative, en particulier sur les différentes formes de coopération régionale. Ils se sont félicités des débats qui ont eu lieu sur la coopération régionale à la réunion économique au sommet de l'Initiative et, à cet égard, ont entériné l'idée de la mise en place par le Comité des coordonnateurs nationaux d'un groupe de travail sur la coopération interrégionale et transfrontière.

12. Les chefs de gouvernement ont recommandé que les États membres accordent l'attention voulue à la protection de l'environnement et à la gestion des catastrophes écologiques. Les pays concernés devraient appliquer les dispositions des traités bilatéraux et des conventions et accords internationaux pertinents auxquels ils sont parties. Il convient de rappeler à cet égard que l'Accord de coopération sur la prévision, la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et technologiques reste ouvert à l'adhésion.

13. Les chefs de gouvernement se sont félicités de l'annonce faite par le Président ukrainien tendant à la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl le 15 décembre 2000, en indiquant que cette décision était primordiale pour renforcer la sécurité de tous les Européens. Ils ont demandé aux États membres de l'Initiative de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl et aux procédures de mise hors service de la centrale. Ils ont relevé le succès de la Conférence pour les annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl qui s'est tenue à Berlin le 5 juillet 2000.

14. Les chefs de gouvernement ont affirmé leur appui aux efforts visant à rétablir, dès que possible, la navigation sur le Danube, qui est primordiale pour la relance économique dans la région. Ils se sont félicités des activités de la Commission du Danube et de la décision du Conseil européen et du Parlement européen de prendre en charge la plus grande partie des frais de nettoyage. Ils ont accueilli favorablement

et appuyé la proposition tendant à une contribution financière de l'Initiative de l'Europe centrale à cette fin, la première mesure de ce type que prendrait l'Initiative.

15. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur appui aux efforts faits par la République de Moldova et la communauté internationale pour parvenir au règlement du conflit en Transnistrie sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova et ont appelé à la mise en oeuvre du processus de retrait des troupes russes de la République conformément à la décision prise par l'OSCE au Sommet d'Istanbul.

16. Les chefs de gouvernement ont reconnu le rôle global que joue l'OSCE dans le renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe et réaffirmé que l'Initiative était disposée à intensifier la coopération avec l'OSCE en matière de prévention des conflits et de relèvement après les conflits, en particulier pour dissiper les tensions en Europe du Sud-Est. Ils se sont félicités du travail accompli par l'Autriche en sa qualité de Présidente en exercice de l'OSCE.

17. Les chefs de gouvernement ont pris note des dispositions prises par les autorités du Bélarus pour assurer l'organisation d'élections parlementaires libres, équitables et démocratiques en octobre 2000. Ils leur ont demandé de prendre d'autres mesures pour démocratiser la société bélarusse et ont émis le voeu que le Bélarus fasse davantage de progrès dans ce domaine.

18. Les chefs de gouvernement se sont félicités des efforts faits par la Bosnie-Herzégovine pour adhérer au Conseil de l'Europe. Ils ont exprimé le souhait que la Bosnie-Herzégovine devienne rapidement membre de cette organisation.

L'Initiative de l'Europe centrale et le Pacte de stabilité

19. Les chefs de gouvernement se sont félicités des résultats enregistrés à ce jour par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Les États membres de l'Initiative demeurent disposés à contribuer activement à transformer cette région en une région stable. Ils se sont félicités de l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie au Pacte de stabilité en tant que partenaire à part entière et sur un pied d'égalité à l'occasion de la Réunion régionale extraordinaire tenue à Bucarest le 26 octobre. Ils ont réitéré leur appui à la République de Moldova qui demande à adhérer pleinement au Pacte de stabilité. Ils ont également exprimé leur appui à la République tchèque, à la Pologne, à la Slovaquie et à l'Ukraine pour l'intérêt qu'elles ont manifesté de participer pleinement aux activités du Pacte.

20. Les chefs de gouvernement se sont largement félicités de la poursuite des efforts entrepris dans le cadre du processus de Szeged mis en oeuvre par le Gouvernement hongrois, qui, dès le départ, visait à engager le dialogue entre la communauté internationale et les représentants des forces démocratiques de la République fédérale de Yougoslavie et a été une contribution utile au processus de démocratisation de ce pays. Ils se sont également félicités des contributions des États membres de l'Initiative à cette fin.

21. Les chefs de gouvernement ont pris note avec satisfaction du fait que l'Initiative appuie et complète les activités du Pacte de stabilité, en particulier l'exécution de projets rapides, grâce à ses structures compétentes dans les domaines de l'aide aux minorités, de l'égalité entre les sexes, du facteur humain, de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation, des questions touchant la jeunesse, de la coopération parlementaire, de l'environnement et des transports, du dévelop-

pement des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'investissement, du tourisme, de la protection civile et de la lutte contre la criminalité organisée. Une attention particulière est accordée à la coopération culturelle dans le cadre de l'Initiative. Les chefs de gouvernement ont encouragé le Conseil consultatif d'experts de l'Initiative pour le Pacte de stabilité coprésidé par l'Albanie et la Macédoine à poursuivre ses activités visant à définir des projets prioritaires, en particulier dans les pays les plus touchés, qui seraient exécutés dans le cadre de l'Initiative.

22. Les chefs de gouvernement ont pris note avec satisfaction des résultats obtenus par le Pacte de stabilité dans les domaines couverts par les trois tables de travail, qui font ressortir des progrès dans l'exécution des projets à effet rapide. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à faire preuve de solidarité à l'égard des pays de la région en les aidant à assurer le progrès économique et social et des réformes.

Coopération de l'Initiative de l'Europe centrale

23. Les chefs de gouvernement ont souligné qu'il importait au plus haut point de renforcer la coopération économique entre les pays membres de l'Initiative. Ils ont estimé que les États membres devraient poursuivre leurs efforts pour promouvoir la stabilité et un développement économique soutenu dans la région. En ce qui concerne les pays de l'Europe du Sud-Est, ils ont estimé que les récentes nouvelles approches de l'Union européenne à l'égard de ces pays ainsi que les efforts que ne cessent de déployer ces derniers leur permettront de réaliser des réformes fondamentales propres à offrir de vastes possibilités d'investissement.

Ils ont déclaré que les gouvernements peuvent s'entraider et que les représentants du secteur privé peuvent contribuer à ces efforts en faisant part de leur expérience. Ils ont admis que l'introduction de nouveaux instruments de la société de l'information et leur pleine application devraient être une priorité absolue. Ils ont accueilli favorablement la proposition de mettre en place un programme de facilitation des investissements coordonné par l'Initiative aux fins du transfert du savoir-faire et des meilleures pratiques d'un pays à l'autre dans les domaines des réformes, du cadre des affaires et du développement des petites et moyennes entreprises.

Ils ont exprimé leur satisfaction devant l'importance primordiale confirmée des relations qu'entretiennent l'Initiative et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement depuis 1992. Ils se sont félicités des progrès enregistrés dans la réalisation des projets par le secrétariat chargé des projets de l'Initiative et des contributions faites par le Gouvernement italien, par le biais du Fonds de l'Initiative de l'Europe centrale auprès de la BERD, en particulier pour le cofinancement du tronçon routier albanais du couloir 8, le lancement du projet de microfinancement de l'Initiative en Albanie en coopération avec la CEE et la Banque mondiale, ainsi que le démarrage du programme de conseils aux entreprises exécuté par l'Initiative en Croatie, la coopération technique avec les chemins de fer roumains, le programme des marchés de vente en gros de produits agricoles et le parrainage des diverses manifestations internationales de l'Initiative.

24. Les chefs de gouvernement ont estimé avec satisfaction que les programmes sous-régionaux et les réunions entre leurs pays étaient des activités complémentaires à la coopération régionale. Ils ont souligné l'importance des formes de coopération

régionale multilatérale qui offrent aux pays participants une instance pour l'harmonisation de leurs priorités.

25. Ils se sont également félicités des nombreuses initiatives prises et parrainées par les États membres à titre individuel et de celles coparrainées par le Fonds de l'Initiative mis en place par le Gouvernement italien. Ils se sont félicités en particulier des diverses manifestations internationales organisées dans le cadre de l'Initiative pour 2000, notamment des ateliers, des séminaires, des stages de formation, des camps d'été, des réunions et conférences en Albanie, au Bélarus, en Croatie, en République tchèque, en Hongrie, en Macédoine, en Pologne et en Slovénie. Ils se sont également félicités de l'intensification du programme de formation dans les domaines de l'agriculture et de la gestion des affaires au Bélarus, de la tenue de la conférence internationale sur le rôle et l'institution du médiateur organisée par la République tchèque, du séminaire sur la société de l'information organisé par la Hongrie, de la fourniture de matériel d'éclairage et de sécurité à l'aéroport de Sarajevo et des progrès réalisés dans la mise en place de six marchés de gros en Croatie.

Ils ont noté avec satisfaction les progrès enregistrés par le Groupe de travail sur la science et la technique dans la mise en oeuvre du Plan d'action de l'Initiative pour 2000-2001 et ont en particulier encouragé le développement de CERGOP, d'UNIGRACE, ainsi que la poursuite des projets géologiques.

26. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur appui à la poursuite du dialogue et au renforcement de la coopération entre l'Initiative de l'Europe centrale et le Conseil de l'Europe. Cette coopération devrait porter en particulier sur les domaines des droits de l'homme et de la protection des minorités nationales, de la culture, des questions relatives à la jeunesse, de la cohésion sociale et de la coopération transfrontière, domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe peut faire profiter de son savoir-faire et de ses normes établies.

27. Les chefs de gouvernement se sont félicités de la coopération avec les organisations internationales, en particulier des progrès enregistrés dans les activités menées conjointement avec la CEE, notamment la promotion de l'investissement et l'appui à la réunion économique au sommet de l'Initiative, la coopération avec l'OCDE concernant les zones industrielles et les femmes entrepreneurs, ainsi que la coopération avec le programme PHARE de l'Union européenne en vue de l'exécution du programme de conseils aux entreprises en Croatie.

28. Les chefs de gouvernement se sont félicités de la coopération entre les parlements des États membres de l'Initiative et ont pris note des résultats de la réunion des présidents de parlement tenue à Varsovie et à Gdansk du 24 au 26 mars 2000 ainsi que de l'Assemblée parlementaire de l'Initiative tenue à Budapest du 26 au 28 octobre 2000.

29. Les chefs de gouvernement se sont déclarés satisfaits de la tenue cette année à Budapest de la réunion économique au sommet de l'Initiative, qui a essentiellement porté sur l'intensification de la coopération économique et commerciale dans la région de l'Initiative, l'accent étant mis en particulier sur les régions européennes et la coopération transfrontière entre les autorités régionales et locales. Ils se sont félicités de la formule qui a consisté à organiser le forum avec la réunion la plus importante de l'Initiative, à savoir le Sommet des chefs de gouvernement des États membres. Ils ont demandé au Comité des coordonnateurs nationaux d'examiner la possibilité de mettre en place un mécanisme de suivi des résultats de la réunion.

30. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République de Hongrie pour les dispositions excellentes prises pour l'organisation à Budapest de la Réunion des chefs de gouvernement des États membres de l'Initiative de l'Europe centrale.
